

Projet de revitalisation urbaine dite « Gare » à HANNUT

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction de 60 appartements, d'une résidence service et création de l'aménagement urbain, des voiries, des espaces verts et de diverses placettes à destination publique
<u>Localisation</u> :	Quartier de l'ancienne gare
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Partenaire public</u> :	Ville de Hannut
<u>Partenaire privé</u> :	Thomas & Piron et famille Robert

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	20 février 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 474 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	Projet

AVIS**La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine dite « Gare » à HANNUT.**

Elle estime que ce projet s'inscrit dans la philosophie de la revitalisation urbaine telle que définie dans l'article 172 du CWATUPE. En effet, en plus de rencontrer les objectifs de la revitalisation urbaine, le projet prend corps dans un périmètre cohérent, inclus dans celui de la rénovation urbaine et permettant une liaison harmonieuse entre différents quartiers du centre de Hannut : l'axe commercial du centre-ville, deux réserves foncières en partie urbanisée et le zoning commercial dit « Orchidée plaza ».

La Commission recommande toutefois de retravailler la mobilité sur le site. Elle estime que l'accès à la résidence service tel que proposé n'est pas optimal. L'organisation des voiries et du parking devrait permettre la mise en place d'un véritable espace de convivialité au sein du périmètre de revitalisation urbaine.

Enfin la CRAT regrette le manque de mixité sociale du projet. Elle préconise que quelques logements de la résidence service soient destinés à des ménages à faibles revenus d'autant plus que le quota de logements publics au sein de la commune d'Hannut est assez faible.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président